

# Au service médical du handicap

**Au centre hospitalier Camille-Guérin de Châtelleraut, un service est dédié à la prise en charge de personnes handicapées. L'association Handisoins 86 mène ce combat pour une meilleure reconnaissance de leurs besoins depuis une décennie.**

■ Arnault Varanne

A sa connaissance, l'initiative relèverait toujours de l'inédit<sup>(1)</sup> sur le plan national. Depuis huit ans, le centre hospitalier Camille-Guérin de Châtelleraut dispose d'un service d'accueil de jour réservé aux personnes en situation de handicap. On le doit à Thierry Champion, médecin généraliste à la « ville » et fondateur de l'association Handisoins 86. « Notre projet a été validé dès 2008 par Roselyne Bachelot, alors ministre de la Santé. Depuis, Châtelleraut reste pionnier avec un service de jour ouvert à tous les types de

soins », explique-t-il. Ledit service est dirigé par le Dr Agnès Michon et reçoit quelque 800 patients par an pour l'équivalent de 1 500 consultations. Des patients « de toute la Vienne, de l'Indre, du Sud-Touaine voire de Charente », indique le médecin référent de l'unité. Les soins bucco-dentaires représentent environ la moitié des actes. « Le reste se répartit entre la gastroentérologie, la neurologie, la cardiologie et la gynécologie. L'imagerie est très importante dans le dispositif et il a fallu habituer les personnels à voir des accompagnants rentrer dans les salles dédiées », ajoute le Dr Michon.

## Une nouvelle tarification indispensable

S'il nécessite un protocole d'accueil particulier, l'accueil de personnes autistes, polyhandicapées, souffrant de retard mental ou de maladies neurodégénératives est encore mal considéré par les autorités, financièrement s'entend. Et c'est là-dessus que porte le combat d'Handisoins



Les soins dentaires représentent la moitié de l'activité du service dirigé par le Dr Michon.

86 et du Dr Michon. « A titre d'exemple, nous utilisons le Meopa, un gaz hilarant qui permet d'avoir une sédation légère et de prodiguer des soins tranquillement. Il présente en plus l'avantage d'être amnésiant, le patient n'a pas de souvenir de l'acte. Le Meopa coûte cher et il n'y a pas de prise en charge par la Sécurité sociale... »

Aussi, le ministère de la Santé étudie-t-il une tarification à l'acte différente, qui prendrait en compte ces particularités. Car même si Handisoins 86 « intervient en soutien logistique sur les formations des personnels, y compris dans les établissements d'accueil », ainsi que dans l'achat de matériels<sup>(2)</sup>, une nouvelle donne semble indispensable à moyen terme.

<sup>(1)</sup>Seule Annecy a ouvert une structure similaire. La Rochelle, Niort et Limoges ont des services dédiés, mais ne proposant pas tous les soins.

<sup>(2)</sup>Handisoins 86 a fait un legs de 80 000€ à l'hôpital de Châtelleraut pour l'achat d'un fauteuil permettant de prodiguer l'anesthésie générale sans intubation (AGSI) avec le Meopa.